

Sujet : Dispositif Pass +

Date : 17 Juin 2020

Mesdames, Messieurs,

L'AS Mantaise vient de s'affilier au dispositif Pass+. Il permet de proposer une aide financière pour les activités extrascolaires sport et culture d'**un montant de 80€ (100€ pour les boursiers)**.

Il s'adresse aux :

- collégiens scolarisés dans les Hauts-de-Seine et les Yvelines, de la 6ème à la 3ème,
- collégiens domiciliés dans les Hauts-de-Seine et les Yvelines et scolarisés hors de ces départements,
- jeunes de 12 à 16 ans accueillis dans des établissements spécialisés des deux départements.

A compter du 15 juin 2020, les jeunes peuvent se connecter sur le site dédié et s'enregistrer en tant que potentiels bénéficiaires.

L'affiliation de l'ASM permet de :

- gérer les transactions liées aux porte-monnaie électroniques des collégiens en demandant le remboursement en ligne,
- suivre l'état des remboursements,
- gérer les informations communicables auprès des usagers (activités proposées, horaires, coût de l'adhésion ...).

Les familles ont trois moyens d'utiliser leur aide financière Pass+ pour les activités extrascolaires sportives et culturelles :

- La famille remet à l'ASM un ticket papier Pass+ à valider depuis l'espace de l'ASM,
- La famille fait un virement depuis son compte Pass+ à valider via l'espace dédié Pass+ de l'ASM,
- La famille présente sa carte Pass+ sur laquelle l'ASM peut effectuer un débit depuis son espace.

Le lien destiné aux adhérents de l'ASM afin qu'ils puissent tester leur éligibilité est : [Extranet Bénéficiaire](#)

Sportivement,

Association Sportive Mantaise